



SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ÉNERG'IV

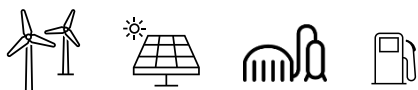
Des résultats déficitaires depuis la création et une importante recapitalisation pour le plan d'affaires 2024-2028, une stratégie à définir au-delà de 2029

La société d'économie mixte (Sem) Énerg'iv intervient dans le secteur des énergies renouvelables (EnR), selon des modalités juridiques à sécuriser. Elle a réalisé le niveau d'investissement prévu dans son plan d'affaires initial, suivant sa stratégie de soutien aux acteurs locaux. Ses résultats restent déficitaires et elle a été recapitalisée (+15,1 M€) pour réaliser son plan d'affaires 2024-2028. La stratégie d'investissement et le plan d'affaires après 2029 restent à définir.

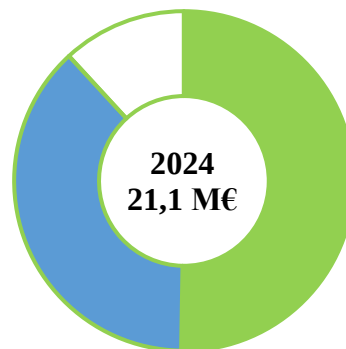
La chambre a procédé au contrôle simultané des quatre syndicats départementaux d'énergie et de leurs sociétés d'économie mixte (Sem), dans le cadre d'un contrôle coordonné sur les thèmes de la production d'énergies renouvelables et de la mobilité bas carbone.

Un opérateur du SDE 35, pour favoriser le développement des EnR sur le territoire

Créée en 2018 par le syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35), le département et Rennes Métropole, la Sem Energ'iv intervient *via* la prise de participations dans d'autres sociétés ou la réalisation d'opérations en propre, comme la construction de centrales photovoltaïques.



Répartition du capital,
dont
SDE 35
Caisse des Dépôts
et actionnaires privés



Sa compétence de production d'EnR découle de celle du SDE 35 ; elle devra être sécurisée, ne présentant, aux termes de ses statuts, qu'un caractère accessoire. Son pacte d'actionnaires, fixant des règles de majorité plus contraignantes que les statuts pour certaines décisions, est à revoir et une attention particulière devra être portée aux modalités des relations contractuelles entre la Sem et le SDE, qui ont des dirigeants communs (risque de conflits d'intérêts).

Une stratégie d'investissement axée sur des projets portés par des collectivités locales et des collectifs citoyens

La Sem s'implique particulièrement dans des projets de production d'énergies renouvelables initiés par des collectifs citoyens ou des collectivités, même si ce choix



implique une rentabilité financière souvent moindre que celle d'opérations de sociétés privées. L'objectif de son plan d'affaires initial était de produire 120 gigawatt-heures (GWh) d'électricité d'origine renouvelable à l'horizon 2025. Elle a engagé l'ensemble des investissements prévus, pour environ 7,7 M€.

Une activité de distribution de gaz naturel pour véhicules (GNV) fortement déficitaire jusqu'en 2023

La réponse des quatre SDE bretons et de leurs Sem à un appel à projets national a été retenue, pour le développement de stations-service de gaz naturel pour véhicules (GNV). La Sem Energ'iV en a ouvert six depuis 2022. Après des résultats négatifs, la situation s'est améliorée en 2024, mais les perspectives demeurent fragiles. L'organisation mise en place (société par actions simplifiée -SAS- régionale et quatre SAS unipersonnelles -SASU- départementales) complique le pilotage, en l'absence de réseau cohérent à l'échelle régionale. Une attention doit être portée aux contrats régissant les prestations réalisées par la Sem pour la SASU (risques de conflits d'intérêts).

Des résultats négatifs et un capital porté de 6 à 21,1 M€ pour consolider les fonds propres et financer le nouveau plan d'affaires

Les résultats d'Énerg'iV sont négatifs depuis sa création, malgré une progression de son chiffre d'affaires, lié à son activité de prestations internes au réseau GNV. Fin 2023, les capitaux propres ne représentaient plus que 64 % du capital social. Le capital a été augmenté de 6 à 21,1 M€ en 2024 pour alimenter le fonds de roulement et financer les projets en cours et futurs (plan d'affaires 2024-2028). Fin 2028, la Sem devrait avoir investi 16,3 M€ dans le photovoltaïque (50 %), l'éolien (25 %), le GNV (17 %) et la méthanisation (6 %), avec un objectif de production de 320 GWh d'électricité par an à partir de 2030.

